



12 bons famille et amis Alterra à 25\$*

Récupération des 12 bons Tremblant hiver 23-24 - Dès le 17 novembre 2023

Admissible : tous les employés «à l'année»

Syndiqués: Permanent travaillant à l'année, Restreint travaillant à l'année, Permanent ou restreint saisonnier cumulant 2 postes saisonniers, été 23 et hiver 23-24 consécutifs

Détails:

- 12 bons échangeables contre des billets de ski à 25\$ + taxes dans les destinations Alterra Mountain Company (excluant CMH)
- L'équipier pourra distribuer les bons à sa famille/amis par courriel uniquement. Il doit avoir en main le courriel de la personne à qui il en envoi
- Les bons sont échangeables contre des billets de ski au coût de 25\$* US dans les destinations américaines et coût de 25\$* CA dans les destinations canadiennes, à l'exception de CMH. *Plus redevance et taxes applicables.
- Les bons «Alterra Famille et amis» remplacent les bons« Invitez un ami Tremblant » pour cette catégorie d'équipier.
- L'achat des billets de ski avec les bons électroniques pourra se faire en ligne ou en comptoir.

Pour recevoir ces bons, les équipiers éligibles devront commander une passe Alterra Mountain Company. Dès que la commande sera passée, les 12 bons se rajouteront automatiquement au compte *lkonpass.com* de l'équipier.

[Cliquez ici](#) pour commander votre passe Alterra et ainsi avoir accès aux 12 bons Alterra Famille et amis.

Formulaire de demande de codes promo Alterra pour Équipiers syndiqués

Équipier - Comment partager vos bons électroniques Alterra à votre famille et vos amis :

1. Connectez-vous à votre profil sur [lkonPass.com](https://lkonpass.com)
2. Dans la section *Plus d'informations* sur la droite de votre écran, cliquez sur *Bons amis et famille*.
3. Sélectionner le nombre de bons que vous désirez partager et cliquez sur le bouton *Partager réduction*.
4. Entrez l'adresse courriel et le nom de la personne à qui vous voulez envoyer les bons, puis cliquez sur *Envoyer*.
5. Le destinataire recevra un courriel l'informant qu'un bon vient de lui être partagé.

Famille et Amis - Comment réclamer et utiliser les billets électroniques Alterra :

1. Après avoir reçu le courriel vous avisant que vous avez reçu un bon, cliquez sur *Réclamer la réduction*.
2. Vous devrez créer votre compte sur [lkonPass.com](https://lkonpass.com) ou vous connecter, si vous possédez déjà un compte.
3. Vos bons à 25\$ seront automatiquement appliqués à votre compte.
4. Pour acheter votre billet en ligne, cliquez sur le bouton *Échangez maintenant*.

5. Cliquez sur le bouton *Échanger* à côté du (ou des) bon(s) que vous souhaitez utiliser, sélectionnez la date à laquelle vous prévoyez skier et cliquez sur *Rechercher des dates* dans le calendrier.
6. Les options de billets de ski apparaîtront avec votre rabais appliqué. Vous pourrez ensuite ajouter à votre panier le billet que vous souhaitez.
7. Après votre achat, vous recevrez un courriel avec des instructions sur les actions à prendre à votre arrivée.

Réponses aux questions fréquentes

1. **Je désire mes 12 bons Alterra Famille et amis, mais je ne désire pas la passe Alterra puisque je ne prévois pas voyager. Dois-je tout de même la commander ?**

Oui, la seule façon d'accéder à vos 12 bons Alterra à 25\$ est de commander la passe Alterra pour équiper à l'année. Cette action ajoutera automatiquement à votre compte les 12 bons Alterra.
2. **Puis-je faire imprimer mes bons Alterra ?**

Les bons Alterra sont disponibles en version électronique seulement et ne peuvent pas être imprimé.
3. **Ma famille et mes amis prévoient seulement skier à Tremblant. Puis-je demander des bons Tremblant à la place ?**

La directive de Alterra est d'offrir uniquement les bons Alterra aux équipiers «à l'année». Dès l'hiver 23-24, il ne sera pas possible de choisir entre les 2 types de bon.
4. **La personne à qui j'ai envoyé un bon ne l'utilisera pas finalement. Peut-elle me le redonner ?**

Oui, en appelant l'équipe Ikon Pass Support : 1-888-365-IKON (888.365.4566).
5. **La personne à qui j'ai envoyé un bon désire l'envoyer à son tour à un ami. Est-ce possible ?**

Non, le bons peuvent seulement être transféré qu'une seule fois, lorsque l'équipier l'envoi à la personne de son choix.

6. **Y a-t-il des restrictions de dates relatives aux bons pour les amis et la famille?** Oui, seule la station Deer Valley a des **exclusions de dates** pour l'hiver 23-24:

- Les 3 et 4 décembre (week-end d'ouverture)
- Du 26 décembre au 1^{er} janvier (semaine de Noël et du Nouvel An)
- Les 14 et 15 janvier (week-end du Martin Luther King Jr. Day)
- Du 18 au 20 février (Presidents' Day Weekend)
- Les 15 et 16 avril (week-end de fermeture)